

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Avant approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local de l'Habitat et du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées

En exécution de l'arrêté du Président de la Communauté de communes du Pays des Achards n° RGLT_19_682_A03 du 26/09/2019, pris en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme ; les projets de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local de l'Habitat (PLUiH) et de Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées du Pays des Achards (SDAEU), sont soumis à enquête publique pendant 33 jours consécutifs du 21 octobre 2019 9H00 au 22 novembre 2019 inclus jusqu'à 17H00. Le siège de l'enquête est situé à la Communauté de communes du Pays des Achards, 2 rue Michel Breton, aux Achards.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné une commission d'enquête composée de : Monsieur Jean-Yves ALBERT (Président de la Commission), Monsieur Yves SCHALDENBRAND et Monsieur Rémi ABRIOL.

Pendant toute la durée de l'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des deux dossiers complets en version papier et en version dématérialisée à partir d'un poste informatique, au siège de la Communauté de communes et dans chacune des mairies, aux jours et aux heures habituels d'ouverture au public.

Avec notamment pour le projet de PLUiH, les zonages et règlement, les avis des Personnes Publiques Associées, les avis de l'Autorité Environnementale et de l'Autorité administrative de l'Etat, le public pourra formuler ses observations et propositions sur les onze registres d'enquête cotés et paraphés par la commission d'enquête, ouverts en ces mêmes lieux et aux mêmes heures.

Les commissaires enquêteurs recevront en personne les observations du public, écrites ou orales, lors des permanences ci-après :

Lieux des permanences	Dates	Horaires
CC du Pays des Achards	Lundi 21 octobre Vendredi 22 novembre	9h00 à 12h00 14h00 à 17h00
Mairie des Achards – La Mothe-Achard	Vendredi 25 octobre Vendredi 15 novembre	9h30 à 12h30 14h00 à 18h30
Mairie des Achards – La Chapelle-Achard	Mardi 19 novembre	14h30 à 17h30
Mairie de Beaulieu-sous-la-Roche	Samedi 26 octobre Mercredi 06 novembre	9h00 à 12h00 14h30 à 17h30
Mairie de La Chapelle-Hermier	Lundi 28 octobre Mercredi 13 novembre	15h00 à 18h00 9h30 à 12h30
Mairie du Girouard	Mardi 29 octobre Vendredi 08 novembre	9h00 à 12h00 9h00 à 12h00
Mairie de Martinet	Jeudi 31 octobre Mercredi 13 novembre	9h30 à 12h30 14h00 à 17h00
Mairie de Nieul-le-Dolent	Mardi 05 novembre Lundi 18 novembre	9h30 à 12h30 9h30 à 12h30
Mairie de Sainte-Flaive-des-Loups	Mercredi 30 octobre Vendredi 15 novembre	9h30 à 12h30 14h30 à 17h30
Mairie de Saint-Georges-de-Pointindoux	Lundi 04 novembre Jeudi 21 novembre	9h30 à 12h30 9h30 à 12h30
Mairie de Saint-Julien-des-Landes	Mercredi 23 octobre Samedi 16 novembre	9h30 à 12h30 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations, propositions pourront également être adressées :

- **par correspondance**, au siège de l'enquête, à :
Monsieur le Président de la Commission d'enquête
2 rue Michel BRETON - ZA Sud-Est – CS 90116
85150 LES ACHARDS

- **par courriel** à l'adresse suivante :
enquete-publique-1532@registre-dematerialise.fr

- **sur le registre complémentaire dématérialisé** à l'adresse suivante :
<https://www.registre-dematerialise.fr/1532>

Les observations et propositions devront parvenir au Président de la commission d'enquête au plus tard le 22 novembre 2019 à 17H00.

Le dossier complet sera également consultable dans les mêmes formes sur la plate-forme de dématérialisation durant la même période sur les sites internet des communes et de la Communauté de communes du Pays des Achards : www.cc-paysdesachards.fr (page actualités et rubrique *Vivre au Pays des Achards*).

Toute information complémentaire sur le dossier peut être demandée auprès de la Communauté de communes du Pays des Achards - Pôle Urbanisme – 2 rue Michel BRETON – ZA Sud-Est – CS 90116 – La Chapelle Achard - 85150 LES ACHARDS.

A l'expiration de l'enquête :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Président de la Commission d'enquête publique qui transmettra son rapport d'enquête ainsi que ses conclusions motivées et avis à Monsieur le Président de la Communauté de communes dans les 30 jours à compter de la clôture d'enquête.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées et avis de la Commission d'enquête au siège de la Communauté de communes du Pays des Achards dans chacune des dix mairies où s'est déroulée l'enquête publique et à la préfecture de la Vendée un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an aux jours et heures habituels d'ouverture. Le rapport, les conclusions motivées et avis seront également consultables sur les sites internet des communes et de la Communauté de communes du Pays des Achards à l'adresse suivante : www.cc-paysdesachards.fr (page actualités et rubrique *Vivre au Pays des Achards*).

A l'issue de l'enquête, les projets de PLUiH et de SDAEU éventuellement modifiés pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et avis de la commission d'enquête seront approuvés par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Pays des Achards.

La personne responsable des projets de PLUiH et SDAEU est Monsieur Patrice PAGEAUD, Président de la Communauté de communes .